Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260511-20260505-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 mai 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS
****

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents : 14
Votants : 15
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.
Etaient présents : Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre DUBOIS – Aline GAUCHER – Colette GORRÉ– Dominique GUIMENÉ – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER — Jean- Claude PICAVET – Stéphane ROUSSEL
Absente excusée : Martine MICHAUX
Absents non excusés :
Pouvoirs : Martine MICHAUX à Dominique GUIMENÉ
Secrétaire de séance : Mélanie BRETON

Date d'affichage en mairie : 11 mai 2026

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 07 mai 2026

2026-05-05_Création d'un bulletin municipal trimestriel
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les orientations de la commission Communication,
Vu la volonté de renforcer l'information régulière des administrés,

Considérant que la commune publie actuellement un bulletin municipal annuel distribué en janvier,
Considérant qu'il apparaît nécessaire d'améliorer la continuité de l'information communale,
Considérant la proposition de la commission Communication de créer un flyer trimestriel au format A4, complémentaire au bulletin annuel,
Considérant que ce support permettra de diffuser régulièrement :
– les activités et animations du trimestre,
– les chantiers et projets en cours,
– les dates importantes,
– les informations pratiques destinées aux habitants,

Considérant que le nom proposé pour ce nouveau support, « Le Flash Gravéen », a été retenu par les élus,
Considérant que la première édition est prévue pour juillet 2026,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour), décide :

Article 1 – Création d'un flyer municipal
Le Conseil municipal approuve la création d'un flyer municipal, distribué en juillet et en octobre, complémentaire au bulletin annuel, destiné à renforcer la communication régulière auprès des habitants.

Article 2 – Dénomination
Le Conseil municipal valide la dénomination « Le Flash Gravéen » pour ce nouveau support d'information.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260511-20260505-DE

Article 3 – Mise en œuvre
Le Conseil municipal autorise la commission Communication à concevoir, rédiger et diffuser le flyer trimestriel, dont la première édition paraîtra en juillet 2026.

Article 4 – Exécution
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Mélanie BRETON

Fait et délibéré en séance publique,
les jours, mois et an ci-dessus,
Le Maire,

Thierry AUTRAN

MAIRIE DE SAINT-GRAVE
56 (Morbihan)